

Pôle Hébergement et Logement Accompagné
(P.H.L.A.)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

des Pensions de famille

« Hélène Lockert » à Amiens

et

« La Roselière » à Abbeville

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

service-hebergementamiens@apremis.fr servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Depuis 2003, l'association APRÉMIS gère une Pension de famille de 34 logements individuels, située Rue Hélène Lockert et Rue Pinsonnat à Amiens.

Depuis avril 2017, une deuxième Pension de famille de 16 logements individuels a ouvert ses portes au sein de l'association rue Général Maczek à Abbeville. Depuis 2020, 4 autres logements provenant de la résidence sociale sont venus enrichir la structure ; ce qui porte à 20 le nombre de logement dédiés. Après consultation des résidents, le C.V.S a retenu, parmi plusieurs noms, celui de « La Roselière » pour identifier la pension de famille d'Abbeville. Ce nom a été validé par le Conseil d'Administration en octobre 2018.

Définition du public accueilli

La circulaire de 2002 (Circulaire D.G.A.S/S.D.A n°2002-595 du 10 décembre 2002) fait de la Pension de famille « une structure destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ». Le type de public accueilli et sa logique de logement durable la distinguent donc des résidences sociales, des C.H.R.S et des structures médicales spécialisées. Elle offre un logement et un cadre de vie stable et sécurisant.

Les deux Pensions de famille de l'association Aprémis ont pour vocation l'accueil de personnes en grande exclusions, fortement désocialisées, soit isolées ou en couple sans enfant.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Le SIAO oriente un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Annexe 3 : INDICATEURS DU BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Pensions de famille

A - Indicateurs quantitatifs :

I – Public présent au 31 décembre 2021 : 53 ménages (59 personnes)

1.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule	14	/
Homme seul	33	/
Couple sans enfant	5	/
Femme avec enfant(s)	1	1
Homme avec enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		
Total :	53	1

Observations :

La pension de famille Abbeville accueille majoritairement des hommes seuls. Cela peut être difficile pour des femmes de vivre dans ce type d'environnement en fonction de leur histoire de vie et de leur problématique.

La pension de famille d'Amiens accueille 22 hommes et 14 femmes. Pour des raisons de sécurité aucune femme n'est logée rue Pinsonnat.

A Amiens,

La personnes identifiée comme étant « enfant » est une jeune femme de 31 ans, accueillie avec sa mère depuis septembre 2009

1.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	0
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	31
60 et plus	27
Total :	58

Observations :

A la Pension de famille d'Abbeville, la moyenne d'âge est de 58 ans, alors qu'à Amiens, elle est de 62 ans.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont plus nombreux à Amiens, ce qui peut s'expliquer par l'histoire de la Pension de famille Hélène Lockert

1.3 – Ressources : (1 ressource par ménage)

Nature des revenus	Nombre
RSA	18
AAH	12
Pension d'invalidité	4
Retraite	11
Allocation chômage	8
Salaire CDI	0
Salaire CDD	0
Autres (à préciser)	0
Total :	53

Observations :

La majorité des personnes accueillies perçoivent (à leur entrée) soit du RSA, de l'AAH ou une retraite.

A Amiens, une personne travaille en Contrat Aidé, une autre est en formation et une troisième en ESAT (la jeune femme de 31 ans accompagnant sa mère).

A Abbeville, deux bénéficiaires du RSA perçoivent désormais de l'A.A.H et deux autres sont passés de l'A.S.S à une pension de retraite.

Le peu de ménages en activité salariée montre la précarité des personnes accueillies dans nos pensions de famille.

1.4 – Problématiques rencontrées par les résidents :

Problématique (plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre
Rupture familiale	3
Situation de grand isolement, errance	

Observations : A Abbeville comme à Amiens, les ménages ont tous connu des ruptures (conjugales, familiales, logement..) associées à des problèmes de santé et/ou des problèmes budgétaires et administratifs (avec ou sans dossier de surendettement).

A Abbeville, sur 20 ménages présents, 11 ont une mesure de curatelle renforcée, 1 a une mesure de tutelle, 1 a une mesure de MASP avec gestion qui va évoluer vers une curatelle renforcée. Sur les 7 autres, 4 ménages rencontrent des difficultés mais ne nécessitant pas de mesure d'aide budgétaire à ce jour. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité d'une protection pour un public très fragilisé.

A Amiens, sur les 33 ménages présents, 11 sont sous curatelle, 1 est sous tutelle et 3 bénéficient d'un accompagnement budgétaire.

13 ménages sont en rupture familiale, le seul lien social qu'ils ont est la pension. 2 personnes étaient en situation d'errance à leur arrivée. 5 personnes sont en situation de surendettement.

Sur les 28 personnes qui ont des problèmes de santé, 11 perçoivent l'AAH, les autres perçoivent soit le RSA, soit une pension de retraite. Certaines personnes rencontrent également des problèmes d'addiction.

Licenciement / Situation par rapport à l'emploi		
Surendettement		
Accident du travail / handicap		
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)		
Autres (à préciser)	50	18 sortant d'un dispositif d'hébergement, 3 ruptures conjugales avec violence, 2 environnement dangereux, 4 ruptures solidarités, 2 sortant d'établissement pénitentiaire 10 logements insalubres, 10 expulsion/fin bail 1 sortant d'un établissement de soins

1.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre	Observations :
		<u>A Abbeville</u> , parmi les 10 ménages sortant d'une structure d'hébergement, 6 étaient en logement temporaire APREMIS, 3 en accueil d'urgence UDAUS au Foyer La Salamandre et 1 en logement CHRS APAP. 3 ménages ont connu une procédure d'expulsion (2 dans le parc public et 1 dans le parc privé.). Ces ménages ont rencontré des antécédents d'impayés locatifs et dégradation de logement, des problèmes de santé (addictions, problèmes psychiatriques, isolement..) rendant impossible l'accès à un logement autonome.
Rue	1	<u>A Amiens</u> , 6 personnes étaient hébergées dans des logements insalubres, 2 en logements précaires, 19 sortaient de structures d'hébergement, 1 personne étaient à la rue, 1 sortait d'un établissement pénitentiaire, 1 personne a été expulsée, 1 autre a rendu son logement, 1 autre l'a vendu et enfin un dernier a quitté le domicile familial. Nous remarquons que pour la plupart, il est difficile d'habiter leur logement et de l'investir. Nous devons régulièrement leur rappeler les droits et les devoirs du locataire.
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	24	
Logement adapté (autre PF, RS, ...)		
IML		
Logement social		
Logement auprès bailleur privé		
Autres (à préciser)	10	18 logements personnels/conjugal sans précision du bailleur 5 hébergements par un tiers, 1 logement inadapté, 2 domicile parentale, 1 établissement de santé, 1 établissement pénitentiaire

1.6 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d'un an	5
de 1 à 3 ans	11
Plus de 3 ans	37

Observations :

A Abbeville, la durée moyenne de séjour est de 35,5 mois. Ceci s'explique car une majorité de résidents présents depuis l'ouverture de la pension de famille en 2017. Un projet d'accès au logement autonome pour ces ménages n'est pas réalisable et aucune structure n'est adaptée à leur problématique. La pension de famille reste donc le dispositif le plus adapté à leur situation.

A Amiens, la pension a ouvert en 1999, le projet était d'accueillir des personnes en situation précaires, ne pouvant intégrer aucun autre dispositif. L'accueil en pension alors devenait un logement pérenne. Désormais, la notion de relogement fait partie intégrante des missions, le public accueilli est différent.

II – Les entrées au cours de l'année 2021 : 6 ménages (7 personnes)

2.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d'enfants
Femme seule		/
Homme seul	5	/
Couple sans enfant	1	/
Femme avec enfant(s)		
Homme avec enfant(s)		

Observations :

A Amiens, les 4 ménages accueillis sont des hommes seuls, parmi eux 3 sortaient de structure d'hébergement (2 avec suivi socio-judiciaire) et 1 venait de la rue mais sous mesure de protection. 3 personnes sont en obligation de soins avec l'Association Le Mail et ou le Sésame. Toutes les entrées sont orientées par le SIAO.

A Abbeville, les 2 accueils (un couple et un homme seul) ont un parcours de vie complexe.

Le couple, tous deux sous mesure de curatelle et bénéficient de l'A.A.H Ils occupaient un logement avec un accompagnement CHRS dont le projet de glissement de bail n'a pu aboutir en raison d'importants problèmes de comportement (violences intraconjugales, addictions et environnement amical néfaste).

L'homme seul a connu une période d'incarcération de 8 ans dans un autre département. Après un hébergement compliqué chez sa sœur, il avait besoin d'un logement. Il cumule des problèmes de santé qui

Couple avec enfant(s)		
Total :	6	0

entravent ses démarches de recherche d'emploi, et des difficultés dans la gestion administrative et budgétaire. Il est suivi par le SPIP avec une obligation de suivi psychiatrique. Son histoire de vie met un frein à l'instauration d'une relation de confiance dans l'accompagnement.

2.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l'objet d'une observation)

Tranches d'âges	Nombre
18 – 24 ans	
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	6
60 et plus	1
Total :	7

Observations :

Les commissions SIAO, nous orientent sur Amiens des profils âgés de 40 à 50 ans

2.3 – Ressources : 1 ressource par ménage

Nature des revenus	Nombre
RSA	3
AAH	2
Pension d'invalidité	
Retraite	
Allocation chômage	1
Salaire CDI	
Salaire CDD	
Autres (à préciser)	
Total :	6

Observations :

A Abbeville, les 2 ménages accueillis rencontrent des problèmes de santé (addiction, problèmes psychiatriques, affection de longue durée) qui amènent à une incapacité à investir un projet d'accès à l'emploi. Pour le couple, ils bénéficient tous deux de l'A.A.H. Quant à l'homme isolé bénéficiaire du RSA à l'entrée vient d'obtenir une reconnaissance MDPH et va percevoir l'A.A.H. Ses problèmes de santé sont un frein à la recherche d'un emploi à ce jour.

A Amiens, 2 personnes sont au RSA à l'entrée, 1 à l'ASS avec un complément RSA dans l'attente de la réponse de sa demande d'AAH, la dernière touche l'AAH.

Les ménages accueillis en 2021 étaient tous suivis par un travailleur social, leurs droits aux ressources étaient donc déjà ouverts

2.4 – Problématiques rencontrées par les résidents :

Problématique (plusieurs réponses possibles par ménage)	Nombre	Observations :
Rupture familiale		
Situation de grand isolement, errance	1	<u>A Abbeville</u> , les 2 ménages sont en situation d'isolement ne pouvant pas s'appuyer sur leur famille étant elle-même en situation de précarité.
Licenciement / Situation par rapport à l'emploi		<u>A Amiens</u> , 1 personne sortait d'un établissement pénitentiaire, l'entrée en pension de famille lui permet de se réinsérer à son rythme. Pour une des 2 personnes en situation d'errance, ses problématiques étant nombreuses et lourdes, l'hébergement en famille ne pouvait perdurer. Pour le dernier, hébergé jusqu'alors en logement temporaire, il avait besoin d'un accompagnement plus soutenu et sans durée de prise en charge. La pension de famille permet à ces personnes isolées de créer du lien.
Surendettement		
Accident du travail / handicap		
Problème de santé (addictions, psychiques, ...)		
Autres (à préciser)	5	2 sortant établissement pénitentiaire, 2 sortant d'hébergement, 1 rupture solidarité

2.5 – Situation avant l'admission en pension de famille / résidence accueil :

Situation	Nombre	Observations :
Rue	2	
Hébergement (Urgence, Stabilisation, Insertion)	2	
Logement adapté (autre PF, RS, ...)		(A Abbeville comme à Amiens, les ménages concernés ont été évoqués 2.4.)
IML		
Logement social		
Logement auprès bailleur privé		
Autres (à préciser)	2	sortant établissement pénitentiaire,

III – Les sorties au cours de l’année 2021 : 8. ménages (8 personnes)

3.1 – Composition des ménages :

Typologie	Nombre de ménages	Nombre d’enfants
Femme seule	2	/
Homme seul	6	/
Couple sans enfant		/
Femme avec enfant(s)		
Homme avec enfant(s)		
Couple avec enfant(s)		
Total :	8	

Observations :

Sur Amiens, au sein d’un couple Monsieur est décédé et Madame est accueillie en EHPAD en janvier 2022. Pour le second couple, l’homme est décédé, Madame est restée dans le logement
A Abbeville, il s’agit d’un homme seul qui, par suite du décès de sa concubine, a souhaité quitter la pension pour se rapprocher de sa famille.

3.2 – Age des adultes :

(Les enfants adultes ne doivent pas être pris en compte dans le tableau, ils peuvent faire l’objet d’une observation)

Tranches d’âges	Nombre
18 – 24 ans	
25 – 39 ans	
40 – 59 ans	3
60 et plus	5
Total :	8

Observations :

A Amiens, 3 sorties font suite à des décès conséquence à des consommations excessives de produits addictifs et une absence de volonté de se soigner, soit par résignation, soit par déni.

3.3 – Durée de présence :

Durée de présence	Nombre
Moins d’un an	1
de 1 à 3 ans	2
Plus de 3 ans	5

Observations :

3.4 - Destination des ménages en sortie :

Destination des ménages en Sortie :	Nombre	Observations :
		<p><u>A Abbeville</u>, l'homme seul a quitté la pension ne pouvant plus y vivre suite au décès de sa concubine. La pension lui a permis de stabiliser sa situation budgétaire et administrative. Il a adhéré à la mesure d'accompagnement contrairement à sa précédente prise en charge au sein d'un logement temporaire. Une réorientation et un accueil au sein d'un logement IML a pu se concrétiser et a permis à Monsieur de sa rapprocher de sa famille tout en continuant à être accompagné sur le nouveau territoire demandé ; avant d'envisager un accès au logement autonome.</p>
Hébergement (à préciser HU, Stab, CHR, ALT, ...)		
Autre logement accompagné (autre PF, RS, IML ... à préciser)	1	en IML
Logement autonome auprès d'un bailleur social		<u>A Amiens</u> , une personne a été orientée en maison de retraite, en raison de son grand âge et face à son incapacité à vivre seule après le décès de son mari.
Logement autonome auprès d'un bailleur privé		<p>Une personne est décédée après un mois de prise en charge. L'hébergement et l'accompagnement en pension de famille n'ont pu lui être bénéfiques. Cette personne était fort abimée par ses addictions et son errance.</p> <p>Pour 3 autres décès, nous avons été en soutien auprès des familles dans l'organisation des funérailles.</p> <p>Le dernier est décédé dans un établissement post soins hors Amiens. Monsieur n'ayant aucune famille et n'étant pas sous mesure de protection, nous avons dû gérer toutes les démarches.</p>
Maison de retraite	1	
Autres (à préciser)	6	Décès

Y a-t-il eu des exclusions de la structure ? **NON**

Si oui, motifs :

Vers quelle destination ?

B - Indicateurs qualitatifs :

1.1 – Le projet social de la pension de famille / résidence accueil :

A-t-il subi des modifications ? **NON**

1.2 – Circuit d'orientation :

Service ou structure orienteur : **S.I.A.O.**

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs. Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Places vacantes : **1 logement vacant au 31/12/2021**

Liste d'attente (nombre de ménage en attente) : **nous n'avons pas connaissance du nombre de ménage en attente dans la mesure où la responsabilité de la gestion des listes d'attente est assurée par le SIAO**

1.3 – Organisation de la vie des résidents :

(Animation des espaces et des temps communs : repas collectifs, ateliers, activités,...)

Réduits ou stoppés en raison du contexte sanitaire

Cette année encore la COVID a eu un fort impact sur la vie quotidienne des Pensions de Famille. En effet, les repas collectifs, les ateliers et activités ont dû être suspendus pendant une longue période pour risque de contamination. Le choix que nous avons fait de maintenir des temps de présence a permis de préserver le lien avec les résidents et de parer à toute urgence.

Au sein des pensions de familles, cette longue période de restrictions, liée au contexte sanitaire, a amplifié un sentiment d'isolement exprimé par les résidents. Face à cette situation, nous avons pu remarquer une augmentation des conduites addictives qui ont pu être engendrées par l'ennui et au stress.

Nous avons essayé de remédier à cela en faisant des entretiens téléphoniques, en allant à leur rencontre à la porte de leur domicile et en organisant des temps café dans la rue en respectant les gestes barrières.

Avec la levée des restrictions, nous avons pu reprendre les temps collectifs à la Maison d'hôte, toujours en étant très attentifs aux gestes barrières et avec un nombre de participants réduits.

Cependant, le comportement des résidents face à cette « réouverture » a été différent sur les deux sites :
A Abbeville : Certains résidents nous ont confiés qu'ils n'avaient plus envie de sortir de chez eux. Nous essayons de les redynamiser et de les aider à participer de nouveau à la vie collective. Pour certains c'est encore très difficile de s'ouvrir à l'extérieur après cette période sans activité.

A Amiens : les résidents ont surinvesti la reprise des activités proposées. Il a fallu alors canaliser leurs demandes.

Accompagnement au quotidien

Ainsi, le temps d'accueil proposé tous les matins aux résidents a dû être revu afin de protéger chacun. Ce temps important de partage, de discussions, fréquemment alimentées par la soirée de chacun ou par les sujets abordés dans le Courrier Picard et où chacun peut lire le journal et boire un café, a été fermé pendant plusieurs mois. Ce qui a été très mal vécu par certains. Nous nous sommes donc adaptés afin de maintenir, dans la mesure du possible, des temps d'accueil sous d'autres formes, les plus conviviaux possibles. Laisant ainsi à chacun la possibilité d'être entendu.

En fonction de l'évolution des mesures gouvernementales et dans le respect des gestes barrières, nous avons connu différentes organisations pour les temps d'accueil :

- En individuel et sans consommation de café. La pension étant alors fermée aux actions collectives
- Dans un extérieur adapté avec ou sans masque, autour d'un café et du journal.
- Ouverture de la pension à 10 personnes à tour de rôle avec masques et possibilité de consommer une boisson.
- Ouverture aux activités collectives et repas avec nombres de participants réduits et règles renforcées lors des préparations aux repas

Pour favoriser un temps réduit en groupe dans le respect des gestes barrières, les résidents de la Pension de famille « La Roselière » à Abbeville, ont proposé de mettre en place des horaires précis pour le temps café chaque jour. Cette organisation leur a permis d'avoir un repère pour venir à la maison d'hôtes. Cette décision émanant de leur propre initiative a permis une adhésion plus large face à ces nombreuses contraintes vécues depuis plusieurs mois.

A Abbeville, les hôtes doivent gérer l'organisation des lessives des résidents. En effet, à défaut de ne pas pouvoir installer une machine chez eux, nous mettons à la disposition des résidents un espace « laverie », avec deux machines à laver et un sèche-linge. Une inscription est nécessaire pour que l'organisation soit efficace. Les résidents n'ayant pas accès à ce local, une des deux hôtes doit systématiquement être présente.

L'accompagnement courses a également dû être réorganisé en deux groupes afin de limiter les contacts pendant le transport. Cet accompagnement est un temps important dans le quotidien des résidents. En effet, au-delà de l'aspect de la nécessité alimentaire et dans l'autonomie de sa réalisation, ce temps est pour certains le seul moment durant lequel ils vont vers l'extérieur. Ce temps peut donc être vu comme une médiation pour maintenir le lien des personnes accompagnées avec la société avant d'amorcer une inclusion plus efficiente dans leur environnement. Cette organisation implique la rotation entre deux groupes d'autonomies différentes. L'un étant composé de personnes autonomes dans leur déplacement au sein du supermarché et dans la gestion de leur liste de courses. L'autre étant composé de personnes ayant besoin d'une aide physique pour leurs déplacements (monter et descendre dans le véhicule, au sein du supermarché), spatio-temporel, ou encore pour le paiement des achats. A Amiens, un partenariat avec le supermarché permet le soutien d'une résidente par une de leur accompagnatrice salariée. Cette organisation

nous permet d'assurer l'accompagnement d'une résidente qui est désorientée dans le magasin, elle prépare sa liste en amont et nous la guidons, tout en faisant les courses pour le repas de la pension.

Au fil des mois, nous remarquons une dégradation de l'état de santé des personnes accompagnées. Ce constat peut s'expliquer par différents facteurs tels que le vieillissement, la maladie ou encore l'augmentation des comportements à risques (addiction) qui peut être une conséquence de la crise sanitaire (isolement, climat anxiogène). L'accompagnement en courses, tout comme tout accompagnement lié aux gestes de la vie quotidienne, risque de prendre un temps plus important dans la vie de la pension de famille.

Repas collectifs :

Le traditionnel repas du jeudi a également été adapté aux consignes sanitaires. Il a soit été annulé soit limité à 10 personnes (jauge indicative des maisons d'hôtes) ; en instaurant un dispositif « d'inscription ».

La salle a dû être agencée afin de respecter les distanciations.

Les menus ont également été choisis de façon à ce qu'il y ait le moins de préparation collective possible.

En fonction de la situation, il nous est arrivé de servir certaines personnes à leur domicile. Cela a permis de maintenir le lien, notamment avec les plus fragiles.

Ateliers / Activités :

Les ateliers, suspendus pendant ces derniers mois du fait des restrictions sanitaires, ont pu reprendre doucement en étant aménagés afin de respecter les gestes barrières et assurer la sécurité de tous.

Ces ateliers sont à la libre participation des résidents. Cependant, s'ils décident de s'engager dans un atelier, il leur a été demandé de s'y investir régulièrement.

A la Pension de famille « Hélène Lockert »

Nous avons animé des ateliers en interne :

Atelier déco de Noël, les ateliers ART'S, les ateliers Cocotes et l'atelier lecture-écriture avec Thierry M.

D'autres ateliers ont été organisés en collaboration avec des partenaires :

Avec La Maison du Colonel : un atelier correspondance, fabrication de carte en papier mâché, atelier poésie avec Sébastien K

Avec la compagnie Carapate : théâtre d'objets avec Titi Mendès

Ces ateliers permettent de maintenir le lien entre les résidents. Ils ont des vertues occupationnelles, qui évitent l'isolement, mais également éducatives, en permettant à chacun de s'exprimer de façon libre et ludique.

A la pension de famille « La Roselière »

Un atelier Art String (l'art d'agencer un morceau de ficelle colorée entre des points pour former des motifs) a été proposé cette année au cours duquel des tableaux ont été créés. Cet atelier a permis de s'investir dans une activité manuelle qui a duré plusieurs séances. Il a permis la reprise des activités manuelles en groupe à la maison d'hôte, de recréer du lien et une entraide entre eux. Il a également aidé certains résidents à réfléchir sur l'investissement de leur logement.

Nous constatons une augmentation des problématiques liées à la santé (diabète, dépression, troubles du sommeil, troubles psychiatriques...) pour lesquels des suivis médicaux sont ou vont être mis en place ainsi qu'une dégradation, voire une absence, d'estime et de confiance en soi. Suite à ce constat, en fin d'année,

un nouveau projet concernant la sophrologie s'est mis en place pour débiter en 2022. Cette atelier a été présenté et expliqué par l'intervenante sophrologue certifiée. Ces séances ont pour but de renforcer la concentration, diminuer le stress, améliorer le sommeil, aider à gérer ses émotions et apprendre des gestes du quotidien pour aller vers un mieux-vivre. Un groupe de 10 personnes pourra y participer.

Des activités sont également organisées sans intervenant extérieur telles que, à titre d'exemple, les jeux de société qui sont très appréciés par les résidents.

Ce sont des activités qui permettent de se rassembler. Certains résidents sont considérés comme des piliers, tandis que d'autres se succèdent pour les accompagner tout au long de l'après-midi. Malheureusement, nous n'avons pas pu maintenir de manière régulière ces temps conviviaux très recherchés.

Pour les futures activités de 2022, nous avons le projet d'installer un ordinateur et une imprimante à disposition des résidents au sein de la Maison d'Hôte.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des ateliers informatiques déjà réalisés dans le passé par certains résidents à la Maison pour Tous avec l'objectif de lutter contre la fracture numérique, de favoriser l'inclusion numérique de notre public et de faire face à la dématérialisation des services publics.

Ainsi, cela permettra à tous de disposer d'un accès à un outil informatique et à internet.

De plus, cette activité favorisera la mise en pratique des acquis de certains et formera ceux qui ont des difficultés avec ces outils. Et cela permettra surtout d'accroître leur autonomie pour certaines démarches.

La semaine des pensions de famille :

Du 4 au 8 octobre 2021, s'est tenue la semaine nationale des Pensions de Famille. Une semaine organisée pour prendre toute la mesure de l'utilité sociale de cette solution de logement et de l'intérêt de la développer.

Nous avons présenté, avec quelques résidents, la vie en Pension de Famille et les activités réalisées. Afin d'illustrer le quotidien des pensionnaires, nous avons présenté aux collègues des autres dispositifs dans les locaux de l'APRÉMIS des panneaux photos relatant les diverses activités et sorties de l'année ainsi que des dessous de plats réalisés au cours des ateliers. Les résidents ont pu partager et témoigner sur leur parcours de vie et leur investissement au sein des structures.

Pour conclure la semaine, nous avons invité les partenaires de l'APRÉMIS sur le site de la Pension Hélène Lockert, afin de leur faire découvrir les lieux. La spécificité étant d'être implantée dans une impasse, composée de maisons individuelles et d'une maison d'hôtes. Les résidents ont accueilli les participants et leur ont lu des textes travaillés en atelier expression.

Les sorties :

La journée pêche annuelle à Canaples, commune aux deux pensions de famille, a été maintenue en septembre. C'est l'occasion pour les résidents d'échanger et de créer du lien à l'extérieur.

A Amiens, nous nous sommes rendus au salon du livre de Gamaches, les résidents ont pu profiter des différentes activités proposées. Ils ont également lu en public les textes travaillés avec Thierry M dans ses ateliers lecture-écriture. Tout comme ils ont pu lire leur production poétique réalisée avec Sébastien K à la Maison du Colonel, lors d'une soirée concert. Cet été nous avons organisé plusieurs sorties. La réservation d'un second véhicule 9 places a été nécessaire afin qu'un maximum de résidents puisse participer : Quend, Fort-Mahon, Long, Saint-Valery, Pont de Metz

Dans le cadre de notre partenariat avec le centre social, nous avons fait fonction d'encadrant lors de la sortie à Versailles et au Zoo de Thoiry.

Afin que ceux qui ne peuvent pas participer aux sorties pour des raisons de santé, puissent également bénéficier d'un temps privilégié, la Pension de famille Hélène Lockert a organisé un barbecue.

Le repas de Noël, qui s'organise d'habitude à la Maison d'hôte avec l'aide des résidents, s'est déroulé cette année au restaurant. Beaucoup de personnes y ont participé.

A Abbeville, il convient de noter que la crise sanitaire a freiné les sorties de l'été. En effet, en raison de l'augmentation des dépressions, alcoolisations, problèmes de santé et des problèmes de voisinage à recadrer, nous avons été monopolisés par les accompagnements individuels et la gestion du collectif. Le groupe « noyau » de la Pension qui participe vivement aux sorties de l'été a été accablé par l'arrêt des activités et les problèmes de comportements au sein de la Pension. Nous espérons pour cette année redynamiser ces sorties.

Cependant des sorties au restaurant pour fêter Noël et l'ouverture des terrasses sont toujours appréciées par beaucoup de résidents, ainsi que les barbecues.

1.4 – Organisation des liens avec l'environnement local :

(Ouverture des résidents au tissu social de proximité : mairies, services sociaux et sanitaires, équipements publics, structures d'animations et de loisirs, voisinage de la pension...)

Travail en partenariat avec les différents intervenants de droit commun auprès des ménages

A Amiens, afin que le maximum de personnes puisse participer aux sorties organisées par le centre social, l'Aprémis a pris une adhésion, ce qui permet aux résidents de ne payer que leur voyage.

Lors d'une réunion organisationnelle pour la fête de quartier au centre social, nous avons rencontré la présidente du comité de quartier, qui a créé un poulailler au milieu des nouvelles constructions. Elle permet aux habitants de venir s'en occuper, de le décorer et propose diverses animations aux enfants. Nous sommes allés le visiter avec des résidents et nous avons mis en place un atelier « Cocotes en papiers ». Nous lui avons remis nos productions afin qu'elle continue d'agrémenter le lieu ou qu'elle s'en serve comme marionnette dans la lecture de ses contes. Les résidents ont apprécié cet atelier.

Lors du dernier trimestre 2020 et jusqu'à l'été 2021, les résidents ont pu correspondre avec des habitants du quartier, grâce à l'initiative de trois jeunes filles en service civique à la Maison du Colonel. Ces dernières ont aidé nos résidents dans l'écriture de leur correspondance de façon individuelle et elles se sont chargées de la distribution des courriers.

Un atelier collectif de création de cartes en papier mâché a fait suite, lorsque la pension a pu ouvrir de nouveau.

A Abbeville, aucune action n'a été malheureusement réalisée avec les partenaires abbevillois. Le contexte sanitaire, l'isolement des ménages n'ayant aucune demande et la dégradation de certaines situations individuelles (qui a nécessité une présence régulière et un accompagnement individualisé plus soutenu) expliquent ce constat. Cependant, nous avons récemment pris un contact avec l'association GEM L'INTERLUDE à Abbeville pour répondre à des demandes récentes de ménages à participer à des activités extérieures de la pension ; ce qui nous semble positif et révélateur d'un mieux-être.

1.5 – Participation des résidents à l'organisation de la pension / résidence :

(Conseil de concertation et comité des résidents, Initiative, Proposition ...)

Avant la pandémie et les contraintes sanitaires, le CVS de la pension d'Amiens était très actif. Les réunions régulières permettaient aux résidents d'exprimer leurs attentes et de prendre part à la réalisation de projets.

A Amiens, il ne fût pas possible de réunir le CVS élu en 2020. La seule instance de concertation cette année fût la réunion mensuelle ; au cours de laquelle nous avons pu établir avec les résidents le planning du mois et consulter la boîte à idées. Nous en avons organisé six.

A Abbeville, les réunions mensuelles ont repris à partir de septembre 2021. Le comité de résidents n'a pu se réunir cette année. Nous devons procéder à de nouvelles élections en 2022 et redynamiser et faire vivre cette instance.

Nous avons participé aux 10 ans du CRPA (Conseil Régional des Personnes Accompagnées) qui a eu lieu à Arras le 17 décembre 2021 avec la présence de quatre locataires et du couple d'hôte. Cette journée a permis de découvrir les nouveaux représentants du CRPA qui peuvent venir à la rencontre des personnes accueillies et accompagnées dans les structures et faire remonter leurs paroles auprès des instances. Nous avons pu assister à la représentation de la compagnie théâtrale « la belle histoire » et débattre sur les missions du CRPA. Notre objectif étant de faire appel aux représentants du CRPA sur le territoire d'Abbeville cette année et peut être faire émerger des souhaits de se présenter aux prochaines élections du comité de résidents de la pension, voire du CRPA.

1.6 – Hôte / Couple d'hôtes :

Nombre : 2 (par site)

Missions :

(animation et régulation de la vie quotidienne, relations entre les résidents, liens avec les services orienteurs et sociaux de proximité, liens avec environnement local, taches de gestion locative,)

Le binôme d'hôtes est composé à Amiens de deux Educatrices Spécialisées et à Abbeville d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale et d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale. Leur rôle est d'assurer une présence quotidienne, indispensable, auprès des résidents ainsi que d'assurer leur accompagnement social dédié à ce dispositif. Cet accompagnement de proximité est basé sur l'écoute et la relation éducative afin d'instaurer la relation de confiance. Les hôtes sont en charge de l'accompagnement social individuel dédié au travail dans et vers le logement et sont garants du règlement de fonctionnement, de l'animation, de la gestion des activités collectives. Le binôme permet également de maintenir ou de restaurer le lien avec la famille, lorsque cela est possible.

En 2021, les restrictions sanitaires ont modifié notre façon d'accompagner les résidents dans nos pensions de famille, constituées de maisons individuelles. L'absence répétée de temps collectifs dans la maison d'hôte, qui permettaient de préserver les liens entre les résidents, a engendré beaucoup de stress. Les personnes se sont beaucoup ennuyées. L'inoccupation a accentué les problèmes de santé, physique et moral, et a favorisé la consommation d'alcool de certains, ce qui a provoqué des problèmes de comportement. Nous avons dû nous adapter, réaliser de nombreuses visites à domicile et rester très disponibles par téléphone.

A Amiens, nous avons fait le choix de travailler essentiellement en présentiel, en alternance, afin de préserver le lien avec chacun.

Les missions des hôtes sont très variées et diverses en fonction de la situation individuelle. Une de ces missions est de permettre aux résidents d'accéder aux soins.

En 2021, pour trois d'entre-eux, une intervention chirurgicale fut nécessaire. Un accompagnement conséquent, au vu de la gravité et de la complexité des soins a dû être mis en place. Nous avons dû accompagner les personnes à leurs différents rendez-vous médicaux avant les opérations, les préparer à l'hospitalisation, conserver le lien pendant leur séjour à l'hôpital et adapter leur habitat et l'agencer pour le

retour au domicile se fasse dans de bonnes conditions (installation d'appareil médical). Par ailleurs, nous avons organisé les soins post-opératoires avec différents intervenants (médecin, infirmières, auxiliaire de vie, aide-ménagère, kinésithérapeute).

A Amiens, l'année 2021 a été marquée par 5 décès, aucune personne n'avait contracté le Covid, mais pour la plupart, l'isolement a favorisé la dégradation de leur état de santé.

Les orientations vers les pensions de famille sont faites par le SIAO. Lorsqu'une place se libère, le SIAO nous oriente une personne, nous prenons contact avec elle et le cas échéant avec le travailleur social qui l'accompagne. Nous faisons un point sur la situation, puis nous organisons et planifions l'entrée du résident. Nous l'accompagnons alors dans son installation, dans la réalisation des démarches administratives obligatoires et favorisons son intégration auprès des autres résidents. Cette période de restriction a rendu complexe cette dernière mission.

Nous présentons également le nouvel arrivant à nos collègues techniciens, qui sont amenés à intervenir dans les logements ; ainsi qu'aux régisseurs de l'Aprémis, pour la mise en place du paiement des charges liées au logement. Enfin, nous lui indiquons la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique avec notre collègue psychologue clinicienne.

Comme expliqué précédemment, l'accompagnement en pension de famille inclut de temps collectifs, organisés conjointement ou non entre les deux pensions, sous forme d'ateliers, d'activités ou de sorties.

1.7 – Présence de bénévoles et leur participation :

A la Pension de famille Hélène Lockert :

A ce jour, la participation de bénévoles est essentiellement liée à nos partenaires. Ils nous sollicitent pour la réalisation de leurs projets. Telle que la Maison du Colonel qui a organisé un atelier correspondance dans le quartier Elbeuf, lors des périodes de confinement. Des personnes en service civique sont intervenues auprès de nos résidents, afin qu'ils puissent bénéficier de leur action.

A la Pension de famille « la Roselière » :

La crise sanitaire n'a pas permis de faire appel en 2021 à notre bénévole, anciennement accueillie au sein d'un logement temporaire, qui dispose de compétences manuelles de qualité et appréciée des résidents qui a déjà mené des ateliers en 2020. Nous prévoyons de la solliciter de nouveau en 2022.

Aussi, nous souhaiterions au travers du projet informatique évoqué précédemment, inviter les résidents disposant de compétences informatiques via leur participation aux ateliers menés en 2020 avec la Maison pour Tous, à partager leur expérience et aider ceux n'ayant aucune notion.

1.8 – Partenariat :

(travail en réseau avec les partenaires sociaux, médico-sociaux, médicaux sur chaque secteur : tutelles, infirmière, médecins, HAD....)

Un travail en partenariat avec les différents intervenants de droit commun est mis en place dans nos pensions de famille.

Certaines situations nécessitent parfois que l'on sollicite une mesure de protection auprès du tribunal, afin que la personne soit protégée et qu'elle puisse se maintenir à la pension de famille. Une étroite collaboration s'engage alors avec l'organisme gestionnaire nommé. Nous travaillons avec l'ATS, l'UDAF et des mandataires judiciaires individuels.

Nous sommes également en relation régulière avec les cabinets d'infirmiers qui interviennent au domicile des résidents. Nous échangeons avec eux, dans le respect du secret médical, sur les conduites à tenir, les démarches à réaliser pour améliorer ou maintenir l'état de santé d'un résident. Ils peuvent également nous informer sur des situations qu'ils ont rencontrées en soirée ou lors des week-ends. Elles jouent un rôle de bienveillance et nous aiguillent souvent quand il faut renouveler le traitement ou sur l'état de santé d'un résident, et n'hésitent pas à nous communiquer les informations qu'elles ont en lien avec l'hôpital afin d'améliorer la prise en charge d'un résident. Nous les sollicitons également quand de nouveaux soins sont demandés par les médecins.

En cette période de pandémie, nous avons organisé avec l'un des médecins traitants, la première campagne vaccinale dans la maison d'hôte. Pour la seconde, nous avons emmené les volontaires aux différents centres de vaccination et pour la troisième dose, un cabinet d'infirmiers est venu le faire à la pension.

Nous avons dû faire appel aux cabinets d'infirmiers pour une séance de dépistage suite à deux cas révélés positifs aux tests antigéniques. Il s'est avéré que l'ensemble des personnes testées furent en fait négatives. De nombreux résidents ont besoin d'aide dans les démarches de la vie quotidienne autour du soin à la personne, ou pour l'entretien de leur logement. Nous sommes de ce fait en relation avec deux organismes pour la constitution des dossiers, puis régulièrement avec le personnel intervenant à domicile. Nous aidons le personnel à entrer en relation avec le résident et restons à disposition en cas de nécessité.

A Abbeville, nous travaillons également avec un organisme qui aide dans l'entretien du logement, dans l'accompagnement en courses lorsque surviennent des problèmes de santé qui empêchent la personne de venir avec le groupe, ainsi que pour la préparation de repas. Nous assistons fréquemment au bilan avec la responsable et le ménage.

A Amiens, en 2020, nous avons rencontré le SSIAD pour qu'il nous accompagne face à une situation complexe, afin d'amener la personne vers le soin. En 2021, ce dispositif est intervenu de façon régulière auprès de cette personne. En 2022, nous prévoyons de rencontrer les intervenants afin d'organiser des synthèses.

Refuge et gestion des animaux :

Nous avons rencontré des difficultés en lien avec la garde des animaux pendant l'absence de leurs propriétaires. En effet, une entraide entre voisin se met en place à chaque hospitalisation des pensionnaires de la Pension de Famille pour s'occuper des animaux mais celle-ci n'est pas satisfaisante. Les personnes se trouvent vite en difficultés pour s'occuper des animaux en plus des leurs. (Oubli de les nourrir, oubli de les sortir, ...) Ce qui entraîne souvent une dégradation du logement et une maltraitance envers les animaux.

A Abbeville, un travail partenarial avec la SPA du Ponthieu Marquenterre a été fait pour le placement de certains animaux pour lesquels les propriétaires ne pouvaient pas les garder en raison d'un nombre important de portées de chattes mais aussi pour la castration et l'identification des animaux auprès d'un vétérinaire sur Abbeville partenaire de la SSPA. Un partenariat a été créé avec le cabinet qui nous accorde une réduction de 30% sur les soins. La SPA nous a permis d'entrer en relation avec un particulier, formé à ce type d'accueil, qui adapte son tarif par rapport aux ressources des résidents

La présence des animaux auprès des résidents est importante et précieuse mais les soins par manque de moyen financiers, de connaissances des besoins des animaux ou par négligence, ne sont pas toujours aboutis. Nous sommes sensibles à cela et accompagnons véritablement les résidents en les informant, les sensibilisant et en étant attentifs au respect des animaux.

Pension de famille et dynamique logement d'abord :

Certains ménages expriment le souhait de travailler un projet de réorientation car le fonctionnement de la pension ne correspond pas ou plus à leurs attentes. Pour d'autres, ce travail émane de notre évaluation ; selon la capacité du ménage à accéder à un logement de droit commun avec ou sans étayage partenarial, ou l'inadaptation du dispositif de par la dégradation sociale et/ou médical requiert une orientation adaptée.

Ci-dessous une situation illustrant nos propos :

Monsieur T, accueilli en avril 2017, âgé de 56 ans, célibataire, bénéficiant d'une RQTH et d'une mesure de curatelle renforcée, percevant l'Allocation Adulte Handicapé et une Majoration Vie Autonome. Il est suivi par un médecin psychiatre et dispose d'un traitement médicamenteux délivré par une infirmière à domicile.

Monsieur T rencontre des difficultés dans la prise en charge du quotidien (hygiène corporelle, vestimentaire, réalisation des repas, entretien et investissement dans le logement, entretien de son jardinet...). A ce titre, il est soutenu par une auxiliaire de vie dans la réalisation des courses et des tâches ménagères et les repas lui sont livrés à domicile. Monsieur possède un chat.

Monsieur T est influençable et vulnérable, se mettant dans des situations contraires au règlement de fonctionnement, ce qui lui a valu un avertissement et une exclusion temporaire de la pension. Il a besoin d'être stimulé et valorisé quotidiennement. Il est sédentaire et passe ses journées, seul dans son logement en comblant l'ennui par de forte consommation de tabac. Il sollicite parfois le voisinage pour s'en procurer, ce qui est source de conflit.

Monsieur T. ne veut plus participer aux activités de la pension en lien notamment avec ses problèmes psychiques (difficultés de concentration...). L'accompagnement et le fonctionnement de la pension de famille ne correspond plus aux difficultés qu'il rencontre. Nous avons évalué que Monsieur T n'était plus en capacité de vivre dans son logement seul.

Monsieur T a maintenu des contacts avec ses parents, frères et sœurs, qui vivent dans la Manche. Il peut s'y rendre deux fois dans l'année pour passer quelques semaines. Son projet est de se rapprocher de sa famille. C'est pourquoi, nous travaillons avec lui un projet de réorientation au sein d'une famille d'accueil dans la Manche. Cet accueil semble pouvoir lui offrir un cadre adapté et sécurisé à sa situation. L'intervenante s'adaptera à son rythme et l'accompagnera à long terme sur ses projets ce qui n'est pas possible par les hôtes de la pension (suivi régime alimentaire, arrêt du tabac...). Ce projet se concrétise après une période de deux ans. Ces deux années ont permis à Monsieur de prendre conscience de ses difficultés et d'accepter cette solution, pour laquelle il a eu des périodes d'hésitations légitimes, mais également de mettre en place l'organisation avec les services concernés.

Nous travaillons en concertation avec la mandataire judiciaire, la référente accueil familial du Conseil Départemental de la Manche et le chef de service de l'aide sociale du Conseil Départemental de la Somme pour lever les questionnements de Monsieur.

De par la distance géographique, des entretiens en visio ont été organisés avec lui, la référente famille d'accueil du Conseil Départemental de la Manche et la famille d'accueil afin de faire connaissance.

Il est prévu que Monsieur T fasse un essai de 15 jours, accompagné de son chat, en mars 2022. Cet essai est financé sur les fonds propres de Monsieur avant d'envisager un accueil définitif en mai 2022.